

Note d'information fédérale

mai 2004 - n° 148

1 Site internet de la FFSA

Le nouveau site internet de la FFSA est désormais "en ligne."

Avec une nouvelle présentation plus agréable, l'accès à l'information a été privilégié. Son contenu sera enrichi régulièrement.

2 Licences par Minitel

Comme il a été indiqué dans la note d'information n° 144 de décembre 2003, il est rappelé qu'il a été décidé de mettre un terme au serveur licences sur minitel au 31 août 2004.

En conséquence, à partir du 1^{er} septembre 2004 toutes les licences doivent être saisies uniquement sur internet.

3 Critérium national 2004

Vous trouverez en annexe la liste des rameuses et rameurs retenus dans les collectifs français junior A et senior A et B 2004 et/ou appartenant à un Pôle France pour la saison en cours. À ce titre, ils ne peuvent participer à aucune épreuve du Critérium.

4 Championnats de France junior et senior bateaux longs

Vous trouverez ci-joint le formulaire de réservation pour les repas proposés par l'Aviron Club de Bourges lors du Championnat de France junior et senior bateaux longs du 25 au 27 juin 2004.

Attention, tout repas devra être réservé à l'avance. Le formulaire est à retourner, accompagné du chèque de règlement libellé à l'ordre de l'Aviron Club de Bourges, avant le **15 juin 2004**.

5 Championnats de France minime et cadet

Vous trouverez ci-joint le formulaire de réservation pour les repas proposés par le Club d'Aviron de Vichy lors du Championnat de France minime et cadet du 2 au 4 juillet 2004.

6 Régate qualifiante mer 2004

Le Championnat de Méditerranée, organisé le 18 septembre à La Grande Motte par le Comité départemental de l'Hérault, est une régate qualifiante pour la zone Méditerranée.

7 Appel à projet : lutte contre les incivilités

La FFSA souhaite aider les clubs qui mettent en place des projets d'activités spécifiques et novateurs permettant de lutter contre la violence et les incivilités, la disparition des valeurs éducatives et sociales ainsi que ceux permettant d'intégrer les publics minoritaires et/ou en difficulté (handicapés, malades, publics en réinsertion...).

Vous trouverez en annexe un formulaire de présentation dans lequel les caractéristiques, objectifs et modalités d'évaluation de votre projet devront être clairement identifiés. Les moyens de recensement de ces publics auprès de la FFSA devront être précisés.

Les aides accordées par la FFSA porteront exclusivement sur l'acquisition de matériel sous forme d'une participation financière pour l'achat d'une yolette ou d'une yole de mer.

Les projets doivent être validés et transmis par le président de la ligue concernée à la FFSA avant le **30 juin 2004**. Seuls 10 projets au maximum seront retenus pour l'année 2004.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service développement de la fédération.

8 Formation Brevet professionnel

La prochaine formation au Brevet professionnel des activités nautiques, mention aviron, se déroulera au CREPS de Mâcon de novembre 2004 à mars 2006. Cette formation en alternance de 630 heures réparties en 18 semaines sur 18 mois, s'adresse à différents publics :

- aux éducateurs sans qualification professionnelle, déjà salariés dans un club,
- aux personnes souhaitant apprendre un métier dans le cadre de la formation initiale,
- aux personnes embauchées dans un club dans le cadre d'un contrat en alternance.

Pendant toute la durée de cette formation, les candidats sont stagiaires de la formation professionnelle. Ils encadrent légalement, sous l'autorité d'un tuteur, avec les mêmes prérogatives que celles liées au diplôme.

Deux mentions peuvent être préparées :

- **Mention monovalente « aviron »**, pour encadrer sur tous types de bateaux, pour tous publics, et sur tous milieux. Cette formation s'adresse aux salariés des clubs d'aviron, les prérogatives sont équivalentes à celles du Brevet d'état 1^e degré.
- **Mention plurivalente « aviron d'initiation et de découverte »**, pour encadrer les activités de découverte et d'initiation de l'aviron sur des plans d'eau calmes, abrités et délimités. Cette formation concerne les personnes déjà titulaires d'un Brevet d'état d'une autre discipline nautique (voile, canoë-kayak...) souhaitant encadrer l'aviron dans des conditions particulières et restrictives. Ce diplôme convient notamment aux moniteurs des bases nautiques proposant diverses activités nautiques.

La date limite des inscriptions est fixée **au 27 août 2004**. *Important* : Les candidats doivent posséder tous les pré-requis exigés au moment de leur inscription.

Une semaine de sélection et de positionnement se déroulera du 27 septembre au 1^{er} octobre. Elle permet d'alléger la formation des candidats possédant déjà des diplômes fédéraux et des diplômes d'état.

Vous trouverez ci-joint un dépliant de présentation de cette formation.

De nombreuses possibilités de financement existent pour suivre cette formation. Des aides sont notamment proposées par le biais de contrats de qualification jeune et adulte.

9 Partenariat FFSA – AFH

La FFSA s'est associée à l'Association française des hémophiles pour des actions dans le cadre de la journée mondiale de l'hémophilie du 17 avril. Vous trouverez ci-joint un exemplaire de la plaquette réalisée à cette occasion.

10 Stage national « jeunes dirigeants associatifs »

Le Comité National Olympique et Sportif Français organise la 3^e édition du stage national pour les jeunes dirigeants associatifs du 6 au 10 septembre 2004 au CREPS de Dinard. Le contenu du stage : la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations, la méthodologie de projet, la communication et l'évènementiel.

Les candidats intéressés doivent retirer un dossier de candidature auprès de leur CDOS. Clôture des inscriptions le **1^{er} juin 2004**.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS D'AVIRON

17, boulevard de la Marne - 94736 Nogent sur Marne Cedex

www.avironfrance.asso.fr - e-mail : ffsa@avironfrance.asso.fr Tél. : 01 45 14 26 40 – Fax : 01 48 75 78 75